



## « *Maréchal, nous voilà !* », une diffusion publique qui commande de se positionner !

Le chant « *Maréchal, nous voilà !* » fut au Régime dictatorial, collaborationniste et antisémite de Vichy qui perpétra crimes sur crimes contre l'Humanité, ce qu'était le « *Horst-Wessel-Lied* » au régime nazi.

Le chant « *Maréchal, nous voilà !* » a été diffusé à Carpentras le 8 Mai dans les haut-parleurs de la sonorisation municipale des rues.

Ce chant écrit en 1941 à la gloire du maréchal Pétain, fut un élément majeur de la propagande du Régime de Vichy. Il était régulièrement diffusé sur les ondes de Radio-Paris et de la Radiodiffusion nationale et joué dans l'ensemble des territoires de la France et des colonies, en particulier dans la plupart des écoles mais aussi dans les chantiers de jeunesse, les casernes et les meetings des assassins de la Milice française, l'organisation politique et paramilitaire, auxiliaire de la Gestapo, notamment chargée de la traque des Juifs, des résistants, des réfractaires au STO.

Rappelons qu'au pouvoir du 10 juillet 1940 au 24 août 1944, **Philippe Pétain engage le pays dans la « Révolution nationale » et dans la collaboration avec l'Allemagne nazie. Il co-rédige et promulgue le premier statuts des juifs** (3 octobre 1940). Sous sa dictature, les confédérations syndicales ouvrières, les partis ouvriers, les obédiences maçonniques, la Libre Pensée sont interdits, la Charte du travail est promulguée, incarnant la doctrine sociale de l'Église catholique de collaboration du Capital et du Travail, les libertés fondamentales sont supprimées (liberté de presse, de réunion, de manifestation, droit de grève...), les francs-maçons sont exclus de la Fonction publique ; la Police et la Gendarmerie organisent les rafles des juifs et des Tziganes pour leur déportation vers les camps nazis de la mort et pourchassent et assassinent les résistants ou les remettent aux nazis. L'Église catholique qui a soutenu d'entrée et avec enthousiasme la dictature de Pétain se voit récompensée par des avantages matériels importants, pour ses écoles en particulier, et une omniprésence dans les manifestations du régime de Vichy auquel elle fournit sa caution morale et, entre autres, l'aumônier général de la Légion des Volontaires Français contre le bolchevisme qui fut ensuite l'aumônier de la Division SS Charlemagne avec le grade de SS-Sturmbannführer.

Aux traditionnels attributs régaliens (droit de grâce, nominations et révocations des ministres et des hauts fonctionnaires), **le dictateur Pétain ajoute des droits tout à fait inédits**. Il peut ainsi rédiger et promulguer seul une nouvelle Constitution, il peut désigner son successeur, il « *a la plénitude du pouvoir gouvernemental, il nomme et révoque les ministres et secrétaires*

*d'État, qui ne sont responsables que devant lui » et il « exerce le pouvoir législatif, en conseil des ministres... » Les lois, adoptées de sa seule autorité, sont promulguées sur la formule : « Nous, maréchal de France, le Conseil des ministres entendu, décidons... »*

Ce régime politique dit « **l'État français** » fut la négation absolue de la démocratie politique, des principes républicains et de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen.

Comme le lui avait exprimé Pierre Laval : « *Monsieur le Maréchal, (...) vos pouvoirs sont plus grands que ceux de Louis XIV, parce que Louis XIV devait remettre ses édits au Parlement, tandis que vous n'avez pas besoin de soumettre vos actes constitutionnels au Parlement, parce qu'il n'est plus là* »

En 1945, **Philippe Pétain fut condamné à la peine capitale pour haute trahison, frappé d'indignité nationale et déchu de toutes ses distinctions militaires et civiles.**

**Nul ne peut ignorer la diffusion publique de ce chant, nul ne peut s'abstenir de se prononcer !**

**Qu'en dit le Préfet de Vaucluse,** représentant de l'État ?

**Que dit le Procureur de la République de Carpentras** de la diffusion publique de ce chant qui fait l'apologie d'un criminel, traître, clérical, antisémite, condamné par la Haute Cour de Justice ?

**Qu'en disent les représentants de l'Église catholique** qui par la voix, entre autres, du cardinal Gerlier, Primat des Gaules, déclarait en 1940 « *Pétain c'est la France, et la France c'est Pétain* » et remerciait « *la divine Providence pour avoir donné à la France un tel chef* » ?

**Qu'en dit le CRIF Marseille Provence** qui se faisant directeur de conscience en matière de « repères républicains » appelait il y a peu à faire échec à la liste de gauche présente au second tour des municipales d'Avignon ?

Le 10 mai 2026, **Le Bureau départemental de la Libre Pensée**